

## AVENANT N° 1 A LA CONVENTION ANNUELLE HAUTE PERFORMANCE 2019

Il est convenu entre :

**- LE MINISTERE DES SPORTS**

Représenté par le directeur des sports, Gilles QUENEHERVE  
Désigné ci-après par le ministère

Et

**- LA FEDERATION FRANÇAISE DE LA MONTAGNE ET DE L'ESCALADE**

Représentée par son président, Monsieur Pierre YOU  
Désignée ci-dessous par la fédération,  
N° SIRET : 78435419300046

### ARTICLE 1 :

La subvention prévue pour **2019** à la convention annuelle est majorée exceptionnellement de **51 000 €** pour la réalisation des actions indiquées selon le détail ci-après :

- Avenant - Programme optimisation de la performance (OP/A) – Développement et innovation technologique : 16 500 €.
- Avenant - Programme développement du leadership et de l'expertise (DLE/A) – Rémunération d'experts de classe mondiale – prestation de services : 13 500 €.
- Avenant - Programme développement du leadership et de l'expertise (DLE/B) – Développement de l'expertise et transfert de compétences : 8 000 €.
- Avenant - Programme développement du leadership et de l'expertise (DLE/C) – Management et coordination : 10 000 €.
- Avenant - Programme développement du leadership et de l'expertise (DLE/D) – Accompagnement d'experts dans les instances internationales : 3 000 €.

Le montant de la subvention versée à la fédération (hors Aides Personnalisées – Programme SIP) est porté à **559 932 €**.

### ARTICLE 2 :

La subvention complémentaire sera créditée, en un versement, au compte bancaire ou postal de la fédération à la signature du présent avenant.

### ARTICLE 3 :

Les autres dispositions de la convention initiale non contraires au présent avenant sont maintenues.

Fait à Paris, le **25 JUL. 2019**

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION  
FRANÇAISE DE LA MONTAGNE ET DE  
L'ESCALADE



LE DIRECTEUR DES SPORTS  
Le directeur des sports

Gilles QUENEHERVE

.....  
DANS CHORUS PAR LE  
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET  
COMPTABLE MINISTERIEL  
N° EJ.....

F.F.M.E. Montagne Escalade / Direction des Sports / DSMF / DSA1

R1



**BNP PARIBAS**

Relevé d'identité bancaire (RIB) :

Domiciliation

UNIPAR BNP ASSOCIATION (08837)			
Code Banque	Code Guichet	Numéro de compte	Titre RIB
30004	00027	0002100000	42

Numéro de compte bancaire international (IBAN) :

FR75 3000 4000 2700 0010 2900 100

BIC (Bank Identification Code) : BNPFR33XXX

REPERATION FR 56 LA

MONTEACHIN SUDIF ESCALADE

Ce relevé, sans valeur, à cet usage ou destiné spécialement à l'information des  
particuliers à votre service clientèle, parvient de l'automatisme de  
vos ordinateurs. Vous pouvez le télécharger sur votre espace client et ainsi  
éviter de le recevoir par courrier électronique.

Cette réserve au caractère du relevé